

1. Tarifs journaliers selon le taux de fréquentation :

Moins de 4 heures :	50%
Entre 4 et 7 heures :	75%
Plus de 7 heures :	100%

Pour les familles domiciliées ou au bénéfice d'une convention avec la commune

N° cl	Revenu imposable*	Tarifs crèche en francs par journée à		
		100%	75%	50%
1	0 à 50'000	30.00	23.00	15.00
2	50'001 à 65'000	35.00	26.00	18.00
3	65'001 à 80'000	40.00	30.00	20.00
4	dès 80'001	45.00	34.00	23.00

Pour les familles non domiciliées

N° cl	Tarif	Tarifs crèche en francs par journée à		
		100%	75%	50%
5	Tarif unique	50.00	38.00	25.00

Les tarifs sont applicables sur la base du revenu net (chiffre 2600) ressortissant du procès-verbal de taxation.

L'année fiscale prise en considération pour établir le tarif est l'année N-2.

2. Prestations complémentaires à payer

Cotisation annuelle par famille	Fr. 50.00
Repas de midi	Fr. 5.00
Petit-déjeuner et goûter	inclus dans le tarif
Absences injustifiées	Repas et heures de garde facturés à plein tarif
Absences justifiées	50 % du tarif sans le repas

3. Rabais pour fratries (sur les heures de garde)

10 % pour le 2ème enfant de la même famille
15 % dès le 3ème enfant de la même famille